

Questions et réponses

au sujet des produits de cannabis médical légal régis par Santé Canada.



Où puis-je obtenir du cannabis médical?

Producteurs licenciés

Les producteurs autorisés par Santé Canada sont les seuls à fournir du cannabis légal. Veuillez vous référer à la liste de Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/marihuana/info/list-fra.php

Autres fournisseurs

Il n'existe AUCUN autre fournisseur de cannabis médical légal.

Comment puis-je être sûr que j'obtiens un produit de qualité?

Producteurs licenciés

Les produits réglementés pour l'innocuité et la qualité :

- Le cannabis médical est cultivé selon le Code des bonnes méthodes de production et sujet à une vérification rigoureuse de la qualité et de la réglementation par le gouvernement.
- Le contrôle de la qualité est caractérisé par une large gamme des cannabinoïdes THC et CBD. Les niveaux de cannabinoïdes de chacun des produits sont contrôlés pour l'exactitude.
- Afin de garantir l'innocuité des produits, ceux-ci sont contrôlés pour les impuretés (p.ex., champignons, bactéries, métaux lourds et pesticides).
- Emballage et étiquetage sont réglementés. Les produits sont vendus dans un emballage de sécurité pour enfants.

Autres fournisseurs

La source du produit, son contenu et son innocuité sont inconnus et non réglementés.

Comment suis-je protégé?

Producteurs licenciés

Protection entière :

- Vous aurez une preuve de possession légale et pourrez voyager à l'intérieur du Canada avec votre médicament.
- Le patient peut consulter les équipes de service à la clientèle bien éduquées et formées.
- En cas de problème avec le produit, les consommateurs sont protégés par un mécanisme de rappel de Santé Canada.
- Le cannabis médical reçu d'un producteur licencié est admissible à titre de frais médicaux déductibles d'impôt fédéral.

Autres fournisseurs

- Les patients ne sont PAS légalement protégés lorsqu'ils se font arrêter par la police.
- Il n'y a PAS de mécanisme de rappel pour protéger le consommateur.
- Ce produit n'est PAS déductible d'impôt.

Comment puis-je obtenir ce produit?

Producteurs licenciés

- Un médecin doit rédiger l'ordonnance, après quoi la commande est passée sur un site Internet, par téléphone ou par courriel auprès d'un producteur autorisé et de son équipe de service à la clientèle, laquelle équipe est bien formée.
- La livraison directe et discrète par le producteur autorisé par l'entremise de la poste ou d'un messenger sûr est actuellement la seule méthode légale au Canada.

Autres fournisseurs

Vous ne pourrez obtenir du cannabis médical légal d'aucun autre fournisseur.